

/BA

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 95-238 du 5 Septembre 1995

Chargeant Monsieur Alassane TIGRI,
Ministre de la Jeunesse et des Sport
de l'intérim de Monsieur Codjo S. ACHOD
Ministre du Travail, de l'Emploi et des
Affaires Sociales pour compter du 27
Août 1995.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/ET du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 95-183 du 25 Juin 1995 portant composition du Gouvernement,

D E C R E T E

Article 1er. - Pour compter du 27 Août 1995, Monsieur Alassane TIGRI Ministre de la Jeunesse et des Sports est chargé de l'intérim du Ministre du Travail, de l'Emploi et des Affaires Sociales pendant l'absence de Monsieur Codjo S. ACHODE.

Article 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 5 Septembre 1995

Pour le Président de la République, le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination de l'action Gouvernementale et de la Défense Nationale,


Désiré VIEYRA. -

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 3 MEDN 4 MTEAS-IJS 6
AUTRES MINISTERES 17 SGG 4 DEPARTEMENTS 6 DC/MIL 4 JORB 1.-